

# Titre conseiller en gestion de patrimoine



Durée  
1 an



Composante  
Faculté de droit,  
d'économie  
et de gestion,  
Service  
commun  
d'alternance et  
de formation  
professionnelle

## Présentation

### Formation en collaboration avec l'UFR de Droit, Économie, Gestion

Le Titre «Conseiller en Gestion de Patrimoine» est reconnu Titre de niveau 7 (anciennement de niveau 1), inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), Code NSF 313 (Journal Officiel, arrêté du 12 août 2013). Il permet ainsi :

- D'exercer une activité de conseil financier (CIF)
- De justifier de la Compétence Juridique Appropriée (CJA)
- L'octroi de cartes professionnelles : carte T immobilière, de démarcheur financier, d'intermédiaire en assurances
- D'obtenir le statut d'intermédiaire en opérations de banques et en services de paiement (IOBSP).
- Les diplômés du Titre Conseiller en Gestion de Patrimoine obtiennent (sur demande) la qualification de European Financial Planner.

## Objectifs

Acquérir et/ou développer les compétences méthodologiques et techniques (économiques, financières, juridiques, fiscales) nécessaires à l'exercice du métier de gestionnaire de patrimoine dans toutes ses dimensions :

- Établir un bilan patrimonial : collecter/analyser les informations, comprendre/hierarchiser les objectifs de son client et déterminer son profil de risques
- Apporter un conseil personnalisé : poser un diagnostic, proposer une stratégie patrimoniale globale
- Réaliser la mise en œuvre et le suivi de cette stratégie : assurer une veille sur l'environnement et la situation de son client, suivre les placements, procéder aux ajustements et arbitrages nécessaires

## Les + de la formation

Les diplômés du Titre Conseiller en Gestion de Patrimoine obtiennent (sur demande) la qualification de **European Financial Planner**.

Début de la formation : **début février, Faculté Droit, Économie, Gestion.**

Inscription par module possible.

Plus d'informations sur la [VAPP \(Validation d'Acquis Professionnels et Personnels\)](#).

**Partenaires :**



## Organisation

### Contrôle des connaissances

- \* Le titre est obtenu lorsque la moyenne générale pour l'ensemble de l'année est acquise (10/20).

- \* Dans le cas d'une validation d'un ou plusieurs modules, ne seront considérés dans la note finale du candidat que les modules effectivement suivis.
- \* Dans le cas d'une inscription partielle ou lorsque le candidat au titre n'a pas réussi à obtenir une moyenne de 10 pour l'ensemble de la formation, des attestations de réussite seront délivrées pour les modules pour lesquels une note supérieure à 10 est obtenue.
- \* Les modules obtenus dans le cadre du titre « Conseiller en Gestion de Patrimoine » ainsi que le diplôme peuvent être utilisés dans une démarche de validation d'acquis par l'expérience en vue de l'obtention du diplôme de Master "Gestion de patrimoine", proposé par l'Université d'Angers.

## Admission

### Conditions d'accès

- être titulaire d'un diplôme Bac+4 (non exigé pour l'inscription par module)
- ou, dans le cadre d'une démarche de Validation d'Acquis Professionnels et Personnels (VAPP), de posséder le Bac et justifier d'un minimum de 3 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la gestion de patrimoine.

La formation est aussi accessible via la VAE (Validation des Acquis d'Expérience).

### Modalités d'inscription

[Candidature en ligne jusqu'au 26 novembre 2021.](#)

### Candidature à un ou plusieurs modules

Une inscription partielle à un ou plusieurs modules est susceptible d'être autorisée pour les candidats qui ne souhaitent pas suivre l'ensemble de la formation. Les inscriptions de ce type sont soumises à l'acceptation du dossier par la commission d'admission et sont fonction du nombre de places disponibles. Une inscription partielle ne permet pas de valider le titre. L'inscription à un ou plusieurs modules est possible tout au long de l'année.

– Nombre de places : minimum 12 places et maximum 24 places.

– Sélection sur dossier avec un entretien éventuel de motivation.

---

## Public cible

La formation s'adresse aux professionnels de la gestion de patrimoine :

- \* Indépendants de la gestion de patrimoine
- \* Salariés de la Banque et de l'Assurance
- \* Agents généraux d'assurance
- \* Notaires, avocats
- \* Experts comptables
- \* Professionnels du secteur immobilier

---

## Droits de scolarité

- \* formation complète : 4800 euros (+ droits universitaires)
- \* formation par module : 150 euros par jour de formation (+ droits universitaires, uniquement si objectif de validation du module).

Les coûts sont forfaitaires exonérés de TVA.

## Infos pratiques

---

## Contacts

### Responsable pédagogique

Bruno Sejourne

✉ [bruno.sejourne@univ-angers.fr](mailto:bruno.sejourne@univ-angers.fr)

### Contact administratif

Sylvie Lailler

☎ 02.44.68.86.98

✉ [sylvie.lailler@univ-angers.fr](mailto:sylvie.lailler@univ-angers.fr)

---

## Lieu(x)

📍 Angers